ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Transportez vos biens de façon sécuritaire!

Date de début : **3 décembre 2018**
Date de fin : **23 décembre 2018**
Nunavut **40 s**

Le ministère du Développement économique et des Transports informe la population nunavummiute que les biens et les charges lourdes doivent être solidement arrimés en tout temps durant leur transport.

Il est essentiel de ne pas surcharger les véhicules; tout conteneur maritime doit être cadenassé ou arrimé à la remorque avec l’équipement adéquat. Soyez à l’affut des dangers que pourraient présenter les objets mobiles et les lignes électriques, et assurez-vous que le véhicule de transport est chaussé de pneus adéquats. Le matériel d’arrimage utilisé pour les véhicules commerciaux doit obligatoirement indiquer la charge utile (WLL).

Vous êtes passible d’une amende de 230 $ et pourriez voir trois points d’inaptitude portés à votre dossier de permis de conduire si vous n’avez pas correctement arrimé vos biens.

Évitez les amendes, et faites passer la sécurité avant tout. Transportez vos biens de façon sécuritaire! Pour plus d’information, communiquez avec James Demcheson par téléphone au 867 975-7843 ou par courriel à JDemcheson@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Matthew Illaszewicz
Gestionnaire, Communications
Ministère du Développement économique et des Transports
867 975-7818
millaszewicz@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications